



Compte rendu du Conseil municipal du 05 avril 2022

Membres Présents : Andral Patrick, Avérous Grégory, Cassagnaud Philippe, Cavailès Claudine, Fabre Sabrina, Goubault Emilie, Gras Jérôme, Martin Hervé, Oustric Olivier, Préget Isabelle, Serna Geraldine, Wilzer Vincent

Absents excusés : Estéveny Marie donne pouvoir à Grégory Avérous
Jarlan Emilie
Palous Joël donne pouvoir à Olivier Oustric

Madame Préget Isabelle est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 05 avril 2022 à 20h30 à la mairie sur convocation de Monsieur le maire.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du compte rendu du 24 janvier 2022
Approbation du compte de gestion 2021
Approbation du compte administratif 2021
Vote du Budget primitif 2022
Vote des 3 taxes
Vote des subventions des associations
Réglementation du chauffage et tarif des photocopies pour les associations
Dépôt du permis de construire de l'école
Convention CDG
Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2021 présenté par le trésorier de Réalmont qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2021.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le trésorier de Réalmont, visé et certifié conforme par le maire de la commune de Dénat, n'appelle ni observations ni réserves.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion.

Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le maire présente le compte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. La section fonctionnement retrace la gestion courante de la commune et la section investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets de la commune.

Monsieur le maire précise que la perte de loyers et la dépense de la rénovation de l'appartement T4 n'étaient pas prévues.

Après présentation détaillée du compte administratif, les conseillers ont approuvé le compte administratif.

Vote du Budget primitif 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif 2022. Il s'équilibre en dépenses et en recettes, dans les sections fonctionnement et investissement, pour un montant total de 2 178 990,30 € :

- Montant du budget primitif de fonctionnement : 501 604,08 €
- Montant du budget primitif d'investissement : 1 677 386,22 €

Monsieur le maire précise que plusieurs opérations d'investissement évoquées l'année passée sont reconduites pour 2022 : la construction de l'école et son aménagement intérieur, l'aménagement d'aires de détente (mobilier et jeux), l'acquisition de matériel pour l'atelier, la voirie.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élevait à 182 594,66 € dont 79 756 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100 % sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens d'indexation sur des devises étrangères...).

La totalité de l'encours est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 2,88 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 8 ans et 9 mois.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022.

Vote des taxes

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les taux de l'année 2021 :

- Taxe d'habitation : 7,32 %
- Taxe foncière bâtie : 44,84 %
- Taxe foncière non bâtie : 74,98 %.

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taxes cette année puisqu'il y a eu une hausse de l'inflation de 3,6 %.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité.

Vote des subventions des associations

Monsieur le maire rappelle le montant des subventions versées aux associations en 2021 :

Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €
ADMR : 300 €
Association communale de chasse : 300 €
Génération mouvement : 300 €
Association Culture et Loisirs : 300 €
Chorale : 300 €

Association Familles Rurales : 100 € pour le chantier loisirs jeunes
et 300 € pour la bibliothèque l'Or Mot

Monsieur le maire propose de renouveler le versement des subventions à l'identique de celles de 2021.

Après discussion, les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le maire.

Règlementation du chauffage et tarif des photocopies pour les associations

Monsieur le maire propose de fixer un tarif pour les photocopies faites à la mairie pour les associations :

- La photocopie A3 ou A4 en noir et blanc : 0,05 €
- La photocopie A3 ou A4 en couleur : 0,20 €
- Brochure publicitaire ou livret sur devis.

Il précise que les demandes devront être faites une semaine à l'avance auprès du secrétariat de la mairie et que les associations devront fournir le papier.

Monsieur le maire propose également que les associations ne paient pas l'électricité lorsqu'elles réservent la salle pour leurs manifestations.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Dépôt du permis de construire de l'école

Monsieur le maire informe les conseillers que le permis de construire de la nouvelle école est déposé depuis le 14 mars 2022.

Les appels d'offre seront probablement dépouillés en juin pour un démarrage probable en juillet ou septembre prochain.

Convention CDG

Le Centre de Gestion propose de bénéficier de son expertise et de son accompagnement technique par la réalisation de missions de conseil et d'assistance en ressources humaines. Certaines missions facultatives faisant l'objet de tarifs sont proposées, et d'autres sont le prolongement des missions obligatoires et sont financées par une cotisation additionnelle. Elles sont définies dans la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion.

Monsieur le maire propose aux conseillers d'adhérer à la convention afin d'avoir la possibilité d'y recourir sur demande expresse en tant que de besoin.

Après discussion, les conseillers donnent leur accord pour l'adhésion à la convention.

Questions diverses

▣ Rencontre avec les habitants des hameaux :

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il souhaite que des réunions soient organisées afin de rencontrer les habitants des hameaux et d'échanger avec eux. Il propose la 1ère rencontre au mois de mai.

▣ Moment convivial avec les dénatois :

Monsieur le maire propose également d'inviter les dénatois à un moment convivial qui permettrait d'inaugurer l'aire de jeux, d'accueillir les nouveaux habitants de Dénat, de présenter les projets de la nouvelle école et de la réfection de la rue des Remparts.

Des réunions doivent être mises en place pour tout organiser.

▄ Location du logement communal :

Monsieur le maire informe les conseillers que la réfection du logement communal T4 est bientôt terminée et que l'appartement va pouvoir être à nouveau loué.
Il propose d'augmenter le loyer à 600 €.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h30.